



Suivi de conjoint et réduction préavis

Par **lapierre_old**, le **18/11/2007** à **16:21**

Bonjour,

Cadre en CDI, je possède actuellement un préavis de 5mois.

Si mon conjoint trouve un travail dans une autre localité, puis je démissionner pour suivi du conjoint ? est-ce que dans ce cas je peux réduire le préavis voire le supprimer ?

Faut -il un minimum kilométrique pour la démission pour suivi de conjoint et dans ce cas combien ?

En vous remerciant pour vos conseils et informations,

Cordialement.